Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260507-2026_05_57-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE ET VILAINE)

Délibération n° **2026 - 05 - 57** - Séance du 07 mai 2026

En exercice : **27**

Présents : **23**

Qui ont pris part à la délibération : **25**

Date de la convocation : **30 avril 2026**

Date de l'affichage : **30 avril 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **jeudi sept mai** à **vingt** heures **trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présents : PRIZÉ Laurent ; LHERMITTE Hervé ; MARCHERON Bertrand ; ROZAT Manon ; GUITTON Bertrand ; WADIER Typhaine ; SENÉ Rokhaya Dite Daba ; GÉRARD Pierrick ; LOMMERT Isabelle ; RICHARD Dominique ; LE MAGOAROU Anne ; ABGRALL Julien ; LAMBERT Charline ; DUMOND Éric ; RACAPÉ Sarah ; CHOMAUD Guillaume ; VIMONT Anne ; HUBERT Stéphane ; MÉZIANI Nadia ; LALOÉ Renaud ; HEURTEBIZE Hélène ; OLLIER Bernard ; VICAIRE Anne

Excusé.e.s : GENDROT Rémy (pouv. à LE MAGOAROU Anne) ; MATTEÏ Pauline (pouv à M.prizé).

Absent.e.s : GAVARD Caroline, HUGUENIN Florence.

Secrétaire de séance : Bertrand MARCHERON

COS BREIZH – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

La commune de Montgermont adhère au COS BREIZH

Il s'agit d'une association loi 1901 qui a un rôle de « comité d'entreprise ».
Il propose un accompagnement des agents dans leur vie personnelle et professionnelle. Cela signifie des aides pour la culture, le sport, les loisirs, les vacances, la vie quotidienne, les moments de la vie tels que naissances, mariages, départs en retraite...
Le COS Breizh comprend 370 structures adhérentes avec plus de de 8 000 bénéficiaires (90 % de bénéficiaires actifs et 10% de retraités) et 15 000 ayants droit : conjoints et enfants à charge

Les membres de l'association étant représentés à l'assemblée générale par un délégué « élu » pour chaque structure adhérente, Monsieur le Maire demande qu'il soit procédé à la désignation du représentant du Conseil Municipal auprès du Comité des Œuvres Sociales d'Ille-et Vilaine "COS BREIZH".

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260507-2026_05_57-DE

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité, désigne **Monsieur Bretrand Guitton** pour représenter la commune au sein du COS BREIZH.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Bertrand MARCHERON



Le Maire
Laurent PRIZÉ

